

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOHEDES**

Nombre de membres
en exercice : 7

Date d'envoi de la convocation :
31/05/2023

qui ont pris part
à la délibération : 5

Date d'affichage :
31/05/2023

SEANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BÉGUÉ Thierry, Maire.

Présents : BÉGUÉ T. / SURJIS C. / STEINMANN I. / RAYMAEKERS B. / CHERRIER A .

Absents excusés : SOS G / MOREAU A.

Procuration : SOS Géraldine a donné procuration à SURJIS Christine

Secrétaire de séance : STEINMANN Ignatius

OBJET : Modification des représentants délégués à l'AGRNN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune dispose de 5 sièges au Conseil d'Administration de l'AGRNN. Anna MOREAU n'y participe plus et consent à laisser sa place. Le Maire propose que Bart RAYMAEKERS la remplace afin de permettre à la Mairie de remplir sa mission. Une personne s'oppose à cette nomination, non parce qu'elle ne souhaite pas que Bart RAYMAEKERS occupe cette délégation, mais parce que du fait de cette nomination deux membres de la même famille se trouvent au CA de l'AGRNN. Il invite l'Assemblée à délibérer.

Après en avoir délibéré, et à 1 voix contre et 5 voix pour, le Conseil Municipal :

DECIDE

- 1) De nommer** Bart RAYMAEKERS représentant délégué auprès de l'AGRNN à compter de la réception de la présente délibération à la préfecture. Les autres délégués restent inchangés.
- 2) D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération.

Fait et délibéré à NOHEDES, les jour, mois et an que dessus pour extrait conforme.

Le Maire,
BÉGUÉ Thierry

